



L'aide aux travailleurs « grands rouleurs » de 100 €



LE SAVIEZ-VOUS ?

A FAIRE avant le 31/08/26 > <https://www.impots.gouv.fr/particulier>

Pour effectuer votre demande d'aide, la démarche s'effectue en deux étapes :

1. **Faire le simulateur**, en répondant à quelques questions, vous vérifiez votre éligibilité à ce dispositif d'aide ;
 - a. <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-carburant-grands-rouleurs>
 - b. Cliquer sur commencer
 - c. Répondre à toutes les questions
 - d. Si vous remplissez toutes les conditions, un lien d'accès au formulaire de demande vous sera alors proposé.



Vous êtes éligible

L'indemnité forfaitaire de 100 € qui équivaut à 20 ct/L pendant 6 mois pourra vous être versée.

→ [Je me connecte pour faire ma demande d'aide](#)

2. Remplir le formulaire de demande

- a. Se connecter ou créer votre Espace Finances publiques
- b. Cliquer sur « Demander une indemnité »
- c. Renseigner le formulaire de demande en 4 étapes avec votre **état civil et votre numéro fiscal (SPI) + le numéro d'immatriculation du véhicule** utilisé et son **numéro de carte grise** (numéro de formule) le cas échéant (pour les véhicules immatriculés après 2009).
- d. Sur l'accusé de réception, vous devez conserver le **numéro de suivi** (Si vous avez renseigné votre **adresse mail**, vous recevrez également l'accusé réception dans votre messagerie).

3. Suivi du dossier (délai de 15 jours minimum)

- a. Sur la page d'accès au formulaire, cliquer sur suivre le traitement de votre demande
- b. Indiquer le n° de suivi



De quoi ai-je besoin ?

- de votre dernier **avis d'impôt sur les revenus de 2024** (établi en 2025) sur lequel vous trouverez votre revenu fiscal de référence et le nombre de part de votre foyer ;
- de votre **numéro fiscal** et de votre **mot de passe** (que vous utilisez habituellement pour vous connecter à votre espace Finances publiques). Vous recevrez un code de sécurité sur votre adresse électronique pour valider votre connexion ;
- du **numéro d'immatriculation** du véhicule utilisé à des fins professionnelles et son numéro de carte grise.



N'hésitez pas à consulter la Foire aux questions si besoin

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/1_particulier/simulateurs/2026/ict_aide_grands_rouleurs/faq_aide_carburant_travailleurs_grands_rouleurs.pdf

